

Europe



AVANT-PROPOS

L'environnement de protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR varie considérablement d'un pays européen à l'autre. Des différences dans l'application des normes internationales, associées à des politiques d'asile restrictives dans certains États, persistent et favorisent les mouvements secondaires irréguliers à l'intérieur de l'Europe. Dans plusieurs pays, un discours négatif, voire discriminatoire, entrave l'élaboration de politiques bénéfiques et orientées sur les résultats. Alors que 85% des réfugiés relevant du mandat du HCR se trouvent dans des régions en développement, l'insuffisance de l'aide aux pays hôtes et l'absence de solutions durables contribuent à des mouvements en direction, et à l'intérieur du continent. Dans leur quête de protection, un grand nombre de personnes continuent de tenter la traversée de la Méditerranée, qui s'avère de plus en plus périlleuse.

En cette fin 2018, l'Europe accueille globalement plus de 5,2 millions de réfugiés et la Turquie reste le pays d'accueil le plus important, avec plus de 3,9 millions de réfugiés. Alors que le conflit en Ukraine demeure irrésolu, le déplacement massif et prolongé persiste, avec 1,5 million de déplacés internes.

Les discussions sur les réfugiés et les migrants occupent toujours une place centrale dans l'arène politique et électorale européenne. Il est cependant rare que le débat public produise des solutions concrètes conformes aux valeurs européennes de solidarité et de responsabilité.

Le débarquement à Malte de 58 personnes secourues par l'Aquarius.

Les divisions politiques et la rhétorique toxique créent un environnement de fragilité pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR, et les réfugiés évoquent un climat croissant de méfiance, et même de peur dans de nombreux pays.

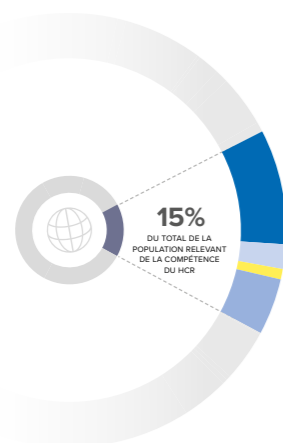
Néanmoins, l'Europe et les citoyens européens ont apporté un soutien remarquable aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, en particulier au niveau local et municipal, où de nombreux actes de solidarité et de générosité ont été observés. Plusieurs États et dirigeants continuent d'appliquer des normes élevées en matière de politiques et de régimes d'asile, ainsi que de généreuses mesures de solidarité à l'égard des réfugiés et des communautés d'accueil, aussi bien sur leur territoire qu'au niveau international.

En Europe, le HCR continuera de promouvoir l'adoption de mesures d'asile réalisables et efficaces susceptibles d'aboutir à un régime de protection géré collectivement et fondé sur les principes de solidarité. De nouvelles collaborations et de nouveaux partenariats doivent être encouragés afin d'apporter des solutions globales aux personnes relevant de la compétence du HCR. En particulier, des instruments financiers bien conçus et des engagements politiques seront également nécessaires pour aider les communautés d'accueil, mais aussi pour favoriser la paix et la stabilité dans les régions d'origine et de transit.

Pascale Moreau
Director of UNHCR's Regional Bureau for Europe

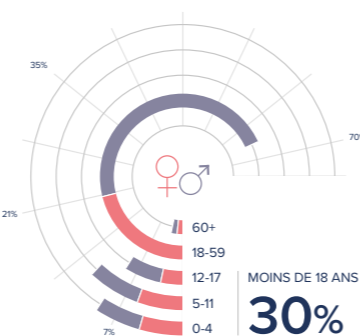


11 MILLIONS DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN EUROPE



- RÉFUGIÉS **6,1 MILLIONS** | 55%
- DEMANDEURS D'ASILE **1,3 million** | 12%
- APATRIDES **552 000** | 5%
- RAPATRIÉS (Réfugiés et déplacés internes) **600**
- DÉPLACÉS INTERNES **3 MILLIONS** | 27%
- AUTRES PERSONNES **77 000** | 1%

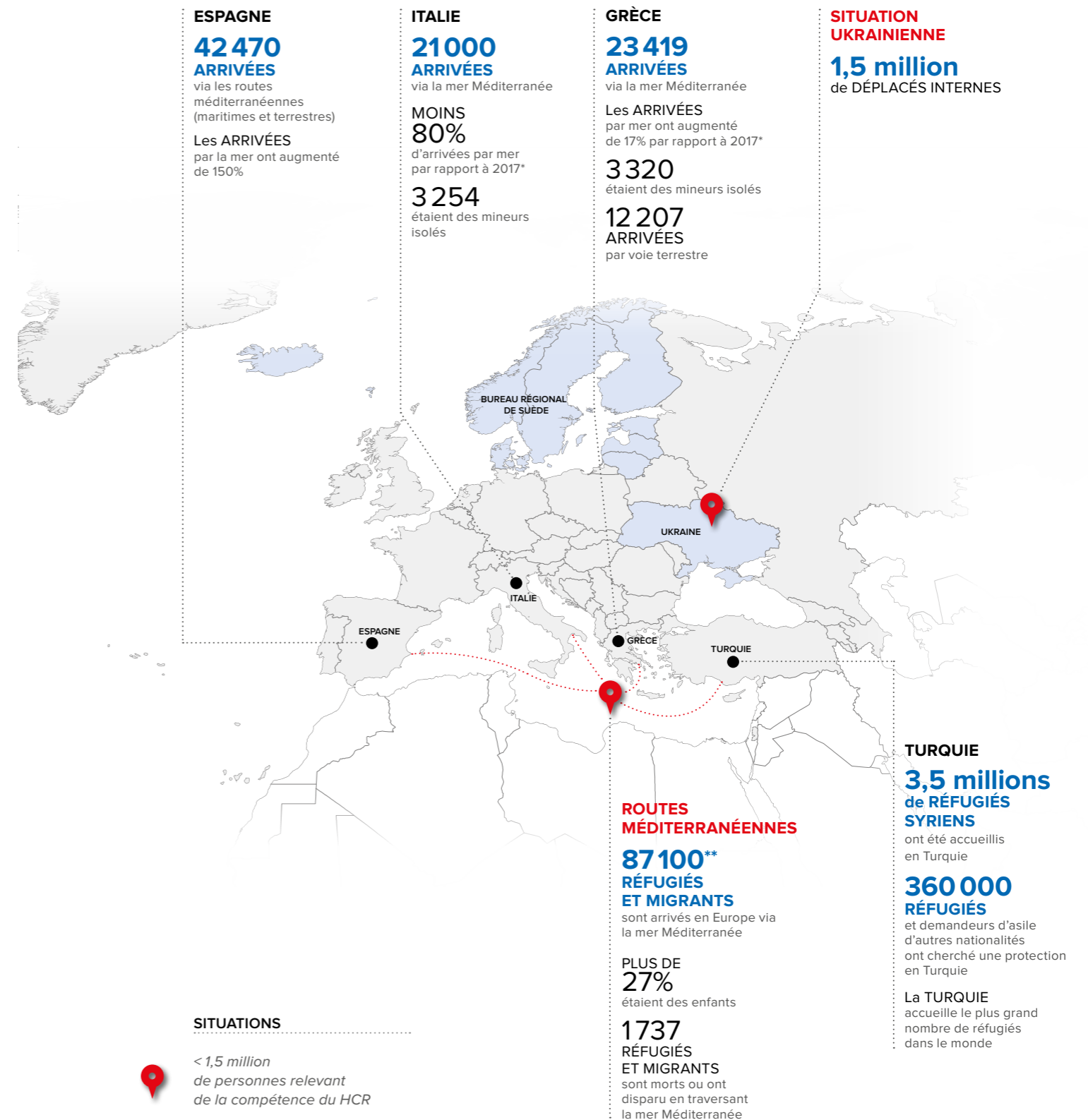
RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE



Chiffres des populations vérifiés de janvier 2018.



SITUATION UKRAINIENNE **1,5 million** de DÉPLACÉS INTERNES



* Les chiffres de 2018 sont comparés à la même période en 2017.
** Comprend les arrivées par mer à Chypre et à Malte.

Les chiffres de population pour les situations sur cette carte sont les derniers chiffres disponibles en 2018.

PRINCIPALES SITUATIONS

En septembre 2018, **104 300** réfugiés et migrants étaient arrivés en Europe.

En septembre 2018, 104 300 réfugiés et migrants étaient arrivés en Europe via la mer Méditerranée ou par voie terrestre et plus de 330 000 demandes d'asile avaient été déposées pour la première fois dans l'Union européenne (UE). Sur l'ensemble des arrivants, 27% étaient des enfants et 16% des femmes.

Situation des réfugiés en Europe

En 2018, des milliers de personnes en quête de sécurité ont cherché à rejoindre l'Europe, aux côtés d'un grand nombre de gens qui voyageaient pour d'autres raisons, notamment la recherche d'opportunités économiques et éducatives. L'Espagne est devenue le premier point d'entrée des personnes qui traversent la Méditerranée, avec quelque 42 500 arrivées en 2018. Si les arrivées par mer ont augmenté de 150% en Espagne, elles ont globalement diminué de 30% dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Cette baisse s'explique principalement par les nouvelles mesures de lutte contre l'immigration irrégulière en Méditerranée centrale, les restrictions supplémentaires à l'action des ONG impliquées dans des opérations de

recherche et de sauvetage, et les possibilités limitées de débarquement en lieu sûr pour les réfugiés et les migrants.

En Espagne, le HCR renforcera son engagement opérationnel du fait de l'augmentation des arrivées par mer et aidera les pouvoirs publics à remédier aux insuffisances du dispositif d'accueil. En collaboration avec les autorités, l'organisation offrira des conseils sur les moyens de garantir un hébergement suffisant et adapté aux demandeurs d'asile et réfugiés, en accordant une attention particulière aux personnes qui ont des besoins spécifiques. En outre, le HCR contribuera à la mise en place d'un réseau de proximité pour déceler les lacunes dans le dispositif de protection et orienter les cas identifiés sur les services compétents.

Les arrivées sur les îles grecques se sont poursuivies et ont causé de graves problèmes de surpeuplement dans les centres d'accueil, où les gens ont vécu des mois durant dans de terribles conditions. Tout en poursuivant son processus de transition, le HCR soutiendra le programme d'hébergement et les services qui y sont liés, de même que la distribution d'aides en espèces; parallèlement, les opérations de transfert entre les îles et le continent et les

activités de transport associées seront confiées comme prévu aux pouvoirs publics. En s'appuyant sur les progrès accomplis au niveau de la prise en charge des cas individuels et des interventions de protection, en particulier pour les mineurs isolés, le HCR soutiendra le système de tutelle, les modalités de garde alternatives, ainsi que la prévention et la réponse contre les violences sexuelles et de genre avec le forum de coordination interorganisations. Le HCR soutiendra également la conception de politiques d'intégration pour les personnes qui relèvent de sa compétence dans le pays.

En Italie, les services d'asile et d'accueil restent surchargés en raison d'une augmentation considérable des demandes au cours des deux dernières années. Le HCR demeurera impliqué dans la prise en charge des besoins particuliers des demandeurs d'asile, en particulier des victimes de violences sexuelles et de genre, de détentions arbitraires, de mauvais traitements physiques graves et de tortures, et des personnes handicapées. En 2019, l'organisation s'engagera dans des interventions de protection communautaires et renforcera sa communication avec les communautés pour prévenir les violences sexuelles et de genre et mettre des services de protection à la disposition des victimes de ces violences et des mineurs isolés.

Les mouvements mixtes se poursuivent en Europe centrale, à un rythme toutefois plus lent que les années précédentes, en raison des restrictions matérielles et juridiques accrues qui poussent souvent les réfugiés et les migrants sur des routes dangereuses. Alors que des expulsions collectives continuent d'être signalées à travers la région, l'organisation et ses partenaires s'efforceront de consolider les régimes d'asile dans la mesure du possible et d'offrir une protection aux plus vulnérables des personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les

mineurs isolés et les victimes de violences sexuelles et de genre.

En Europe du Sud-Est, le HCR renforcera son suivi de protection portant sur la mise en œuvre des normes internationales et des politiques et procédures nationales correspondantes, notamment en ce qui concerne les systèmes adéquats d'accueil et d'orientation, et accordera dans ce cadre une attention particulière aux enfants, aux victimes de violences sexuelles et de genre et aux autres populations vulnérables. Tout en coordonnant son action avec les intervenants clés, le HCR élaborera et appliquera une stratégie transrégionale pour faciliter la création d'un environnement qui permette aux réfugiés et aux autres personnes dans le besoin de demander et d'obtenir une protection dans le pays où ils se trouvent et d'être intégrés dans les programmes nationaux de services sociaux. Le HCR s'engagera dans une collaboration stratégique avec les gouvernements, afin de promouvoir des solutions durables pour les déplacés internes et les déplacés vulnérables ayant regagné leur localité d'origine.

Les gouvernements d'Europe de l'Ouest et du Nord continuent d'investir considérablement dans des programmes d'intégration sociale et d'inclusion des réfugiés. Le HCR continuera à promouvoir de tels systèmes et à plaider pour l'intégration des réfugiés et d'autres solutions durables. L'organisation poursuivra ses efforts pour assurer un accès efficace et effectif à l'asile, par exemple en systématisant et en renforçant le suivi ainsi que les capacités de collecte de données, en appuyant les évolutions législatives nationales et en menant des interventions judiciaires stratégiques.

Plus de 3,5 millions et demi de réfugiés syriens ont trouvé la sécurité en Turquie, aux côtés de 360 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires d'autres pays.



« Voyage du désespoir » : une adolescente érythréenne retrouve l'harmonie en Europe

« Dans certains hangars en Libye, ils nous laissaient chanter, à voix basse. [...] Dans d'autres, par contre, tout était interdit. Grâce à la musique, j'ai pu garder espoir tout le long de mon effroyable voyage », se rappelle Kokob* (16 ans), après avoir réchappé aux trafiquants en Libye. L'adolescente a puisé un peu de réconfort dans la musique, avant de trouver la sécurité en Europe.

Selon un rapport récent du HCR, le nombre de personnes arrivées en Europe est en diminution mais le taux de décès a considérablement augmenté, surtout parmi ceux qui rejoignent le continent par la mer Méditerranée, souvent après un voyage particulièrement éprouvant par voie terrestre.



Lire la suite



Kokob* sur le balcon du centre pour jeunes filles non accompagnées de Pozzallo, une petite ville située non loin de la pointe sud de la Sicile.

© HCR/Marco Rotundo

*Nom modifié pour des raisons de protection.

90%
des réfugiés
accueillis en
Turquie vivent en
milieu urbain.

Comme 90% des réfugiés vivent en milieu urbain, le HCR continuera d'encourager et de soutenir leur inclusion dans les systèmes nationaux, en renforçant sa coopération avec les ministères compétents et les institutions concernées au niveau national, provincial et local, et en fournissant une aide technique ainsi qu'un appui au renforcement des capacités. Le HCR s'emploiera également à promouvoir une gestion des frontières qui tienne compte des besoins de protection et l'accès à la protection des personnes relevant de sa compétence, notamment par l'amélioration de l'accès à l'information et à l'assistance juridique.

Dans toutes ces régions, des efforts plus concertés seront entrepris pour diversifier et multiplier les partenariats, en particulier avec les municipalités, les villes et les acteurs du secteur privé et en s'assurant que les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR puissent s'exprimer.

Conflit en Ukraine



Environ 1,5 million de personnes sont toujours déplacées en Ukraine et de nombreux résidents des zones non contrôlées par le gouvernement devraient continuer à

franchir quotidiennement la ligne de contact pour subvenir à leurs besoins essentiels. Il sera toujours difficile d'assurer une protection et de trouver des solutions pour les déplacés internes et les autres populations touchées par le conflit, notamment ceux qui ont des besoins particuliers. La liberté de mouvement et l'accès humanitaire demeureront probablement restreints. Le HCR continuera de promouvoir les mesures visant à faciliter et à accélérer le franchissement de la ligne de contact, tout en travaillant en étroite coopération avec les organisations communautaires pour soutenir les déplacés internes et les personnes en situation de risque.

STRATÉGIE RÉGIONALE

En 2019, le HCR continuera d'aider les gouvernements des différents pays européens à maintenir l'accès à des régimes de protection efficaces en défendant les droits des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides. L'organisation cherchera à sensibiliser l'opinion publique européenne afin de faciliter l'intégration des réfugiés au sein de leurs nouvelles communautés. Le HCR continuera également d'offrir aux États européens une aide relative à la gestion de l'accueil, à l'identification des personnes qui ont des besoins particuliers, à la prévention et à la réponse en matière de violences sexuelles et de genre et aux systèmes nationaux de protection de l'enfance.

Sauvegarder l'espace d'asile et assurer des conditions d'accueil appropriées

En 2019, le HCR travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires pour améliorer la capacité de réponse et la planification de mesures d'urgence, en particulier concernant les dispositifs d'accueil. L'organisation maintiendra son engagement opérationnel stratégique en Europe, poursuivant notamment ses efforts en vue de constituer une meilleure base de données réelles pour les interventions de protection et d'intensifier la communication avec les communautés locales pour améliorer la prévention et la réponse relatives aux violences sexuelles et de genre. Pour améliorer les perspectives d'intégration des réfugiés et la protection de l'enfance, le HCR étudiera de nouvelles pistes de collaboration avec les gouvernements, les autorités locales, les ONG, le secteur privé et les acteurs de développement nationaux et internationaux. Le HCR collaborera avec les gouvernements et ses partenaires pour consolider les progrès accomplis en matière d'amélioration des conditions de vie des personnes

relevant de sa compétence en Grèce continentale et en Turquie. Les programmes d'hébergement en milieu urbain et d'assistance en espèces en Grèce sont deux exemples de ces efforts de collaboration. Ils apportent un soutien direct et bien utile aux demandeurs d'asile et encouragent leur autonomie.

Dans l'ouest des Balkans, le HCR poursuivra une stratégie régionale destinée à soutenir les efforts déployés par les autorités pour renforcer les capacités des régimes d'asile, à communiquer avec les communautés pour s'assurer que les personnes ayant besoin de protection puissent déposer une demande là où elles se trouvent, et à contribuer à la mise en place de conditions d'accueil adéquates. L'environnement de protection en Europe de l'Est sera renforcé par la poursuite des activités régionales d'amélioration de la qualité et par un engagement stratégique dans le domaine de la protection, centré en particulier sur les groupes vulnérables.

Le HCR poursuivra ses pratiques de surveillance aux frontières de l'Europe, notamment dans l'ouest des Balkans et sur le littoral méditerranéen, pour s'assurer que des mesures de protection et une gestion des frontières axée sur la protection sont en place, et pour garantir l'accès au territoire et aux procédures d'asile aux personnes ayant besoin d'une protection internationale. L'organisation travaillera en étroite coopération avec les autorités locales, en les aidant à renforcer leurs capacités d'accueil et à améliorer l'identification et l'orientation des personnes qui ont des besoins spécifiques, à l'aide de méthodologies adaptées au contexte des migrations mixtes et des mouvements secondaires.

Édifier et maintenir des régimes d'asile et de protection équitables et efficaces

Les efforts visant à améliorer le droit d'asile actuellement en vigueur au sein de l'UE, par la réforme du régime d'asile européen

commun, se heurtent à de multiples obstacles, concernant notamment la mise en place de mesures de solidarité. Alors que plusieurs États mettent l'accent sur la gestion des frontières, l'admissibilité et les retours, le HCR continuera à souligner la nécessité de garantir l'accès au territoire et aux procédures d'asile, d'assurer le partage des responsabilités et d'intensifier les efforts pour offrir davantage de voies d'accès sûres et légales. Dans le cadre de ses efforts pour présenter des réponses concrètes, en 2018, le HCR a proposé, conjointement avec l'OIM, un mécanisme de débarquement régional pour le bassin méditerranéen. Les efforts pour augmenter les capacités de recherche et de sauvetage ainsi que pour assurer un débarquement prévisible seront poursuivis, de même que le plaidoyer pour l'adoption de procédures accélérées et simplifiées d'examen des demandes d'asile.

Dans l'ouest des Balkans, avec l'Instrument d'aide à la préadhésion et en collaboration avec le Bureau européen d'appui en matière d'asile, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et l'OIM, le HCR jouera un rôle essentiel dans le renforcement de la capacité des gouvernements à gérer les problèmes de protection associés aux mouvements mixtes et dans le fonctionnement efficace des régimes d'asile et de migration.

Concilier les préoccupations relatives à la sécurité nationale et les dispositions applicables du droit international des réfugiés demeure un exercice difficile. En Europe de l'Est, l'Initiative pour un asile de qualité a permis de renforcer la capacité d'asile des États et d'encourager des relations plus étroites entre le HCR et les autorités des six pays ciblés. Cette initiative sera essentielle pour garantir l'accès au territoire et des procédures d'asile de qualité. En 2019, le HCR s'appuiera sur ses récentes évaluations pour guider les travaux entrepris dans le cadre de l'Initiative et faire en sorte qu'ils remédient aux lacunes décelées dans les régimes d'asile.

L'Instrument d'aide
à la préadhésion



(en anglais)

Garantir des solutions durables

Conformément à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et au pacte mondial sur les réfugiés, le HCR appellera les États européens à faire preuve de solidarité à l'égard des pays qui accueillent la majorité des réfugiés recensés dans le monde. L'organisation plaidera également pour une augmentation des possibilités de réinstallation et de regroupement familial.

Le HCR estime qu'il y a plus de **550 000** apatrides en Europe.

Rappelant qu'un 1,4 million de réfugiés à travers le monde ont besoin d'être réinstallés, le HCR recommande de diversifier l'éventail des pays de réinstallation et d'augmenter le nombre de places mises à disposition, en particulier pour les plus vulnérables.

L'organisation exhortera également les États européens à mettre en place d'autres voies d'admission, afin de compléter les places de réinstallation. Un certain nombre d'États européens ont d'ores et déjà montré qu'ils étaient capables de mener, à titre expérimental, des initiatives couronnées de succès, comme des programmes de parrainage communautaire et des projets de bourses d'études, ou examinent actuellement de telles possibilités. Le HCR soutiendra ces efforts dans le cadre de l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés, parmi d'autres.

Le HCR continuera de plaider en faveur d'un accès élargi au regroupement familial pour les personnes qui ont besoin d'une protection internationale. Une augmentation des possibilités de regroupement familial offrirait des voies supplémentaires d'admission en Europe dans de bonnes conditions de sécurité et réduirait le recours aux passeurs. L'organisation fera campagne pour l'élimination des obstacles juridiques et pratiques au regroupement familial, comme les restrictions relatives à l'admissibilité des conjoints et des adultes non mariés, les brefs délais impartis pour la présentation des demandes, le manque d'assistance et

d'informations pour guider les demandeurs dans les méandres des procédures administratives, les difficultés d'obtention des titres de voyage et le coût prohibitif des voyages.

Prévenir et résoudre les situations d'apatridie

Comme l'année 2019 coïncide avec le milieu de la campagne *#IBelong* visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024, des efforts supplémentaires seront menés pour apporter des solutions à plus de 550 000 apatrides vivant en Europe. Le HCR intensifiera son aide technique aux gouvernements qui cherchent à combler les lacunes des lois sur la nationalité en introduisant des garanties pour prévenir l'apatridie à la naissance ou plus tard dans la vie. Les efforts concertés se poursuivront, pour confirmer la nationalité des personnes qui ont le droit de s'inscrire à l'état civil et de recevoir les pièces correspondantes, mais qui n'ont pas pu obtenir jusqu'à présent de document prouvant leur nationalité, en particulier en Europe du Sud-Est.

Le HCR collaborera avec l'OSCE pour élaborer les développements des deux visites d'étude conjointe entreprises en 2017-2018, dans le cadre de la coopération HCR-OSCE, en vue de remédier aux situations d'apatridie au sein des populations roms. Dans le même temps, le HCR collaborera avec les gouvernements et les institutions nationales pour renforcer l'identification des apatrides, par la mise en place de procédures de détermination du statut d'apatride ou l'amélioration de ces dernières. Ces procédures sont particulièrement importantes pour identifier et enregistrer les apatrides parmi les réfugiés et les migrants qui arrivent en Europe. Des efforts seront également entrepris pour améliorer la disponibilité des données quantitatives et qualitatives sur les apatrides en Europe.

L'organisation invitera également les États européens à adhérer aux conventions sur l'apatridie, s'ils ne l'ont pas déjà fait, et offrira une assistance technique pour faciliter la révision et la mise en conformité des législations nationales avec ces instruments internationaux. La collaboration du HCR avec le Réseau européen sur l'apatridie se poursuivra au niveau national et régional, notamment en ce qui concerne les efforts de renforcement des capacités et de plaider auprès du Conseil de l'Europe et des institutions européennes.

Renforcer les relations extérieures et la communication stratégique dans la région

Du fait de l'amplification de la rhétorique négative, publique et politique, ciblant les réfugiés, le HCR renforcera sa stratégie de communication afin de lutter contre les préjugés répandus au sein de la population et de donner une image positive des réfugiés.

Le HCR continuera de s'engager aux côtés de différents acteurs, comme les États, les municipalités, les institutions de l'UE, les ONG, les bénévoles, les acteurs du secteur privé, les établissements universitaires et les réfugiés eux-mêmes

pour améliorer l'intégration économique, sociale, culturelle et juridique des réfugiés et des demandeurs d'asile en Europe.

Les nouvelles lois et stratégies d'intégration récemment adoptées en Italie et à Malte donneront au HCR l'opportunité de collaborer étroitement avec les gouvernements sur l'intégration des réfugiés. Cette coopération repose par exemple sur les ateliers sur l'emploi organisés avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour mettre des employeurs, des représentants des pouvoirs publics et des agences pour l'emploi en contact avec des communautés de réfugiés et de migrants.

Le HCR et le PNUD continueront à présider conjointement la coalition thématique sur les mouvements importants de personnes, le déplacement et la résilience. Cette plateforme interorganisations vise à harmoniser les messages clés de plaidoyer relatifs aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants et à offrir aux gouvernements des conseils sur l'élaboration et l'application de politiques guidées par le principe de « ne laisser personne de côté », dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

© HCR/Georgina Goodwin



Nirinzia, 11 ans, (à gauche) et Muganzifuri, 12 ans, (à droite) sont inscrits à l'école Paysannat L du camp de réfugiés de Mahama, situé à Kirehe, dans l'est du Rwanda.

Les loteries néerlandaise et suédoise soutiennent l'éducation et les moyens de subsistance durables pour les réfugiés

Les loteries néerlandaise et suédoise comptent parmi les plus importants partenaires du HCR dans le monde et illustrent bien l'impact que peuvent produire des partenaires du secteur privé sur la vie quotidienne des réfugiés. Les partenariats du HCR avec les loteries néerlandaise et suédoise remontent respectivement à 2002 et 2009.

L'aide accordée par les deux loteries associe le financement d'activités de base et des subventions de certains projets, qui offrent la possibilité de travailler sur des initiatives clés, consistant par exemple à soutenir l'éducation pour les réfugiés et rendre leurs moyens de subsistance plus durables. Des millions de réfugiés bénéficient de ce soutien vital.



CONTRAINTES

L'environnement de protection pour les réfugiés et les migrants varie considérablement d'un bout à l'autre de la région européenne, allant d'environnements accueillants dans certains pays à des contextes caractérisés par une rhétorique négative et des approches peu accueillantes. Des différences dans l'application des normes internationales, associées à des politiques d'asile restrictives dans certains États, persistent et favorisent des mouvements secondaires irréguliers à l'intérieur de l'Europe.

Le HCR est préoccupé par la législation restrictive en vigueur dans de nombreux pays, y compris au sein de l'Union européenne, en matière de contrôle des frontières, de procédures d'asile et de regroupement familial. Ceci a un effet négatif sur la recherche d'approches communes, nécessaires pour améliorer la solidarité intra-européenne. Les restrictions supplémentaires concernant les opérations de recherche et de sauvetage et l'absence de mécanismes de débarquement prévisibles peuvent mettre des vies en danger. Les possibilités limitées en matière de réinstallation et de regroupement familial contribuent également aux mouvements irréguliers et permettent aux réseaux criminels de continuer à proposer

des passages irréguliers et dangereux. Les États ont toujours des positions fondamentalement différentes au sujet du partage des responsabilités relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile : certains expriment ouvertement leur réticence à accueillir des demandeurs d'asile sur leur territoire, réagissant parfois avec un sentiment xénophobe. Ces divergences entravent les efforts destinés à soutenir les États qui, en dépit de leur bonne volonté, ont des difficultés à faire face aux pressions intenses exercées sur leur régime d'asile.

En Europe de l'Est, les préoccupations relatives à la sécurité, conjuguées aux difficultés économiques, continuent de dominer la politique d'asile, et les régimes d'asile ne disposent pas des moyens nécessaires pour assurer effectivement la protection des plus vulnérables. En Europe du Sud-Est, les réfugiés et les migrants sont souvent décidés à poursuivre leur chemin et estiment que leur séjour est temporaire. Ceci s'explique par l'impression, justifiée ou non, qu'ils ont retirée de leurs expériences dans le pays. Cette attitude renforce la tendance qu'ont ces États à se considérer comme des pays de transit et non comme des pays dans lesquels les réfugiés pourraient s'intégrer et trouver des opportunités.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Budget

- **833 millions**, représentant **10%** du budget total du HCR.
- **-5%** par rapport à l'actuel budget de 2018, principalement du fait d'une réduction escomptée de 11% du nombre de personnes relevant de la compétence du HCR en Turquie et de 12% du nombre de réfugiés participant à des flux migratoires mixtes en Europe du Sud-Est en 2019, ainsi que du transfert progressif des responsabilités d'hébergement, entamé en 2018, aux autorités grecques.

Répartition du budget régional par pilier

- **96%** du budget de l'Europe sont alloués au Pilier 1 (programmes pour les réfugiés).
- 3% au Pilier 4 (projets pour les déplacés internes).
- 1% au pilier 2 (programmes pour les apatrides).

Besoins sous-régionaux

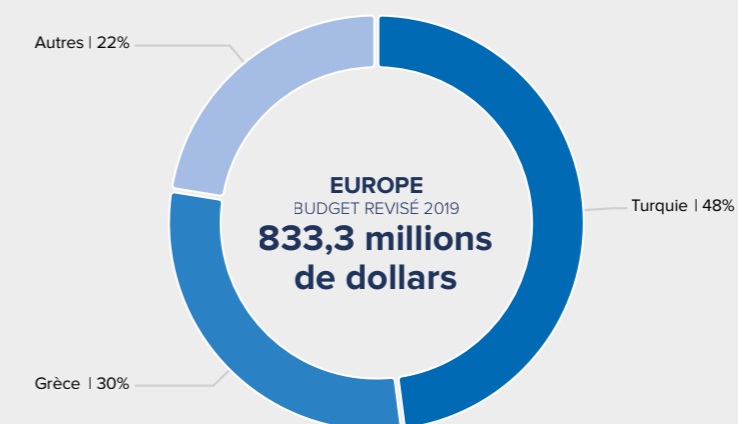
- **54%** du budget régional (452 millions de dollars) seront alloués à la sous-région

de l'Europe de l'Est, essentiellement pour répondre aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR en Turquie et en Ukraine.

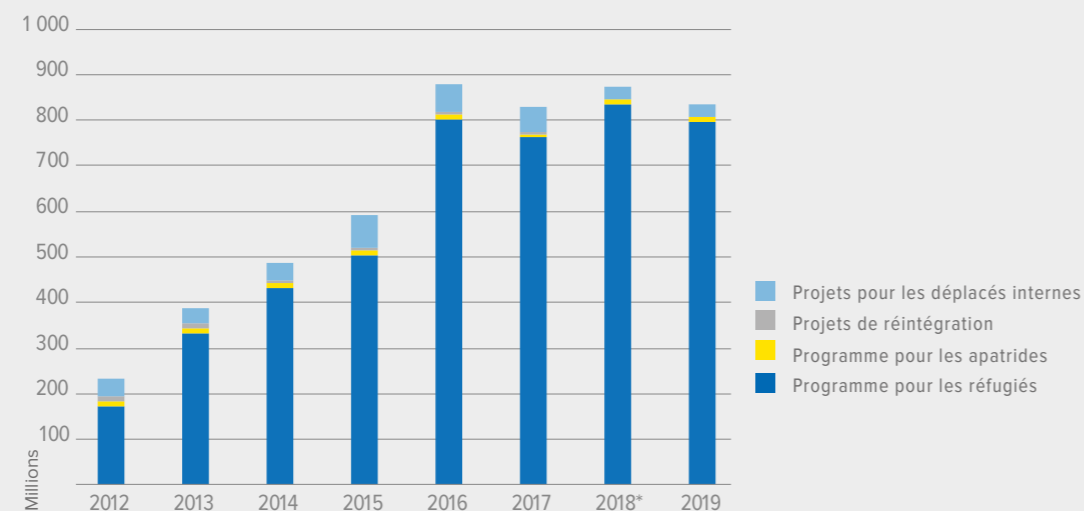
- 41% du budget régional sont destinés à la sous-région de l'Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud, dont 246 millions de dollars pour l'opération en Grèce et 30 millions de dollars alloués au Bureau régional du HCR en Italie pour les besoins relatifs aux réfugiés arrivant par la route de la Méditerranée.
- 5% sont alloués aux programmes en Europe du Sud-Est, principalement pour promouvoir et appuyer l'amélioration des régimes d'asile.

Principaux groupes de droits fondamentaux

- **47%** du budget régional sont prévus pour financer les activités destinées à créer un environnement de protection favorable (73 millions de dollars) et des processus de protection et documents adéquats (314 millions de dollars).
- 30% du budget régional (246 millions) seront alloués au financement des besoins de base et des services essentiels pour les personnes relevant de la compétence du HCR en Europe en 2019.

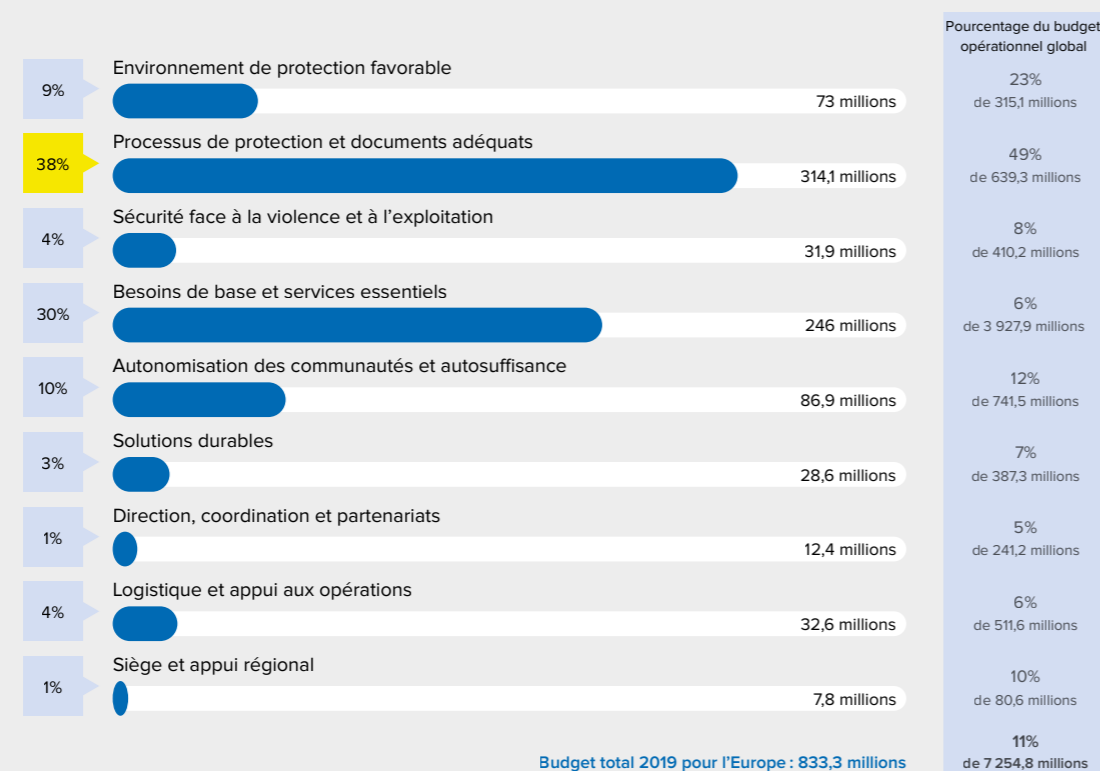


BUDGETS POUR L'EUROPE 2012-2019 | millions - USD



* Au 30 juin 2018

BUDGET 2019 POUR L'EUROPE PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD



BUDGETS POUR L'EUROPE | USD

OPÉRATIONS	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2018 Budget actuel (au 30 juin 2018)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
EUROPE DE L'EST						
Bélarus	1 639 328	1 907 754	45 000			1 952 754
Géorgie - Bureau régional ¹	16 522 700	10 984 604	647 656		4 277 545	15 909 804
Fédération de Russie	6 148 481	5 585 930	876 487			6 462 417
Turquie	436 067 478	399 574 258	5 000			399 579 258
Ukraine	31 083 924	5 156 445	910 783		22 215 123	28 282 352
SOUS-TOTAL	491 461 911	423 208 992	2 484 926		26 492 668	452 186 586
EUROPE DU NORD, DE L'OUEST, CENTRALE ET DU SUD						
Belgique - Bureau régional ²	15 204 989	19 943 789	833 082			20 776 871
France	3 187 291	3 150 763	213 710			
Allemagne	2 963 994	2 314 803	34 393			
Grèce	239 307 212	246 581 093	30 000			246 611 093
Hongrie - Bureau régional ³	15 736 198	13 734 845	477 248	255 925		14 468 018
Italie - Bureau régional ⁴	30 992 559	30 790 600	135 927			30 926 527
Suède - Bureau régional ⁵	5 280 435	4 958 452	434 803			5 393 255
Royaume-Uni	2 350 920	1 954 766	404 163			
Activités régionales	24 156 179	14 846 123	350 000			15 196 123
SOUS-TOTAL	339 179 776	338 275 234	2 913 325	255 925		341 444 483
EUROPE DU SUD-EST						
Bosnie-Herzégovine - Bureau régional ⁶	45 029 501	34 920 930	4 769 808			39 690 738
SOUS-TOTAL	45 029 501	34 920 930	4 769 808			39 690 738
TOTAL	875 671 189	796 405 156	10 168 059	255 925	26 492 668	833 321 807

¹ Inclut les activités en Arménie et Azerbaïdjan.
² Inclut les activités en Autriche, France, Allemagne, Irlande, aux Pays-Bas, du Bureau de liaison en Suisse et, jusqu'en 2018, au Royaume-Uni.
³ Inclut les activités en Bulgarie, Croatie, République de Moldova, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Tchèque.
⁴ Inclut les activités à Chypre, en Espagne et à Malte.
⁵ Inclut les activités au Danemark, en Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie et Norvège.
⁶ Inclut les activités en Albanie, au Kosovo (résolution 1244 [1999]), au Monténégro, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, et en Serbie.